

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 30 JUIN 2017**

à 19H

Séance ordinaire

Convocation le 23.06.2017

Affichage le 07.07.2017

Présents : Mmes, MM. Josefa CHAITEMPS, Liliane REGAD, Agnès ROUSSEAU, Francis LESEUR, Joël GAUTHIER, Bernard DEFFONTAINE, Guy ROUSSEAU, Michel PRUVOT.

Absents excusés : M. Christian BIENMILLER a donné pouvoir à M. Bernard DEFFONTAINE pour voter en son nom, Mme Marie-Claire ROBEZ-MASSON a donné pouvoir à Mme Josèfa CHAITEMPS pour voter en son nom, Mme Natacha BAILLY a donné pouvoir à Mme Liliane REGAD pour voter en son nom, Michelle MILLET, Dominique DELACROIX

Secrétaire de séance : Mme Liliane REGAD.

1. Lecture et approbation du compte-rendu du 6 juin 2017

Adopté à l'unanimité.

2- Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

M. le Maire annonce les résultats de l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

Sont élus titulaires : M. Francis LESEUR, Mme Liliane REGAD, M. Bernard DEFFONTAINE

Sont élus suppléants : M. Guy ROUSSEAU, M. Michel PRUVOT, M. Joël GAUTHIER.

3 – Délibération travaux place du village : choix des entreprises.

M. le maire fait part à l'assemblée des résultats de la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement de la place du village. Une seule offre a été transmise à la commune.

Après ouverture des plis en date du 29 juin 2017 et négociation, la commission de travaux propose au conseil municipal de confier cette mission à l'entreprise SJE pour un montant de 216 407,20 HT soit 259 688,64 € TTC.

Après information et délibération, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise précitée pour assurer les travaux d'aménagement de la place du village.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275170612

Les travaux devraient avoir lieu du 20 août au 20 octobre 2017.

4 – Délibérations fonds de concours à la Communauté de communes pour travaux du lac de Lamoura.

M. le Maire informe le conseil municipal que les travaux de la 3^{ème} tranche de réaménagement du lac de Lamoura par la communauté de communes de la station des Rousses concernant les rives du lac et notamment l'aire de baignade ont été réalisés au cours des mois de mai et juin 2017. Il propose de verser à la Communauté de communes de Station des Rousses un fonds de concours d'un montant de 8 992,01 € HT.

Le Conseil Municipal décide de participer au financement des travaux d'aménagement du lac de Lamoura par le versement d'un fonds de concours d'un montant de 8 992,01 € HT au titre de l'année 2017.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275170613

5 – Délibération facturation à M. Lucas BONU de frais de fonctionnement pour consommation électrique au lac de Lamoura.

M. le Maire explique au conseil municipal que depuis le 6 juin 2017, M. Lucas BONU est installé avec son commerce au lac de Lamoura et utilise l'électricité du compteur de la commune de Lamoura.

Après information et délibération, le conseil municipal décide de facturer à M. Lucas BONU la somme de 250 € pour la période du 6 juin au 6 novembre 2017 pour ses frais de consommation électrique.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275170614

6– Délibération bail lac : avis du conseil municipal sur le renouvellement.

M. le Maire fait part des conditions particulières du bail de location du lac de Lamoura qui disent que « si au cours de ces 3 années consécutives aucune objection n'est émise de la part du locataire d'une part et des propriétaires d'autre part, le présent bail sera renouvelé par tacite reconduction. Le conseil municipal devra néanmoins émettre un avis favorable »

Le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable au renouvellement du bail du lac de Lamoura.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275170615

7– Délibération personnel communal : adoption du tableau des emplois de la commune de Lamoura

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux avancements de grade des agents communaux, il convient d'adopter le nouveau tableau des emplois de la commune de Lamoura tel que décrit ci-dessous :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur	B	1	1 poste à 35 h
Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1 poste à 35 h
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise	C	1	1 poste à 35 h
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1 poste à 35 h
Adjoint technique	C	1	1 poste à 35 h
TOTAL		5	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{ER} juillet 2017.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275170616

8 – Syndicat du Massacre : délibération acquisition de parcelles forestières.

M. le Maire propose au conseil municipal l'acquisition de la parcelle AK 100 d'une surface de 9,033 ha sur la commune de Prémanon appartenant à M. JACQUEMIN en indivision avec les communes membres du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la forêt du Massacre, soit : Lajoux, Lamoura, Longchaumois, Prémanon et Septmoncel Les Molunes, au prorata des quotes-parts fixées par l'article 9 de l'arrêté préfectoral du 25 mai 1978, modifié par l'arrêté préfectoral n°128 du 31 janvier 1994, soit :

Commune de Prémanon :	128,5 = 6 425 €
Commune de Lajoux :	134,5 = 6 725 €
Commune de Lamoura :	154,5 = 7 725 €
Commune de Longchaumois :	280,5 = 14 025 €
Commune de Septmoncel Les Molunes :	302,0 = 15 100 €
Total :	1 000 = 50 000 €

Le conseil municipal accepte cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte d'achat qui sera reçu, aux frais du SIGF de la forêt du Massacre, par Maître OUDET-ELIEN, notaire à Morez et confie au SIGF de la forêt du Massacre la gestion de cette propriété indivise.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275170617

9 – Délibérations annulation des anciens budgets lotissement, service assainissement, école

M. le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire aujourd'hui de clôturer des budgets annexes qui n'ont plus lieu d'exister.

Le conseil municipal approuve et prend acte :

- Budget annexe Ecole primaire publique, annulé depuis la création du RPI en 1997.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275170618

- Budget annexe Service assainissement, annulé depuis la création du SIA du Chapy.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275170619

- Budget annexe Lotissement (Sous la Roche), réalisé.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275170620

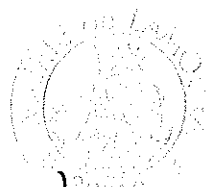
10 - Informations et questions diverses

- M. le Maire informe l'assemblée que l'arrêté relatif à la réouverture partielle du Village de Vacances a été fait ce jour. Quatre pavillons seront ouverts pour une capacité d'accueil de 365 lits.
- M. le Maire informe également le conseil municipal qu'une enquête de circulation a été effectuée au mois de mai 2017. L'analyse des relevés de vitesses a été affichée au panneau municipal.
- Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 4 septembre 2017.
- La séance est levée à 20h15.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,

Francis LESEUR,
Maire,

Le secrétaire,



[Handwritten signature of Francis Leiseur]

[Handwritten signature of the secretary]